

DESSINS ET VERIFICATIONS
Rizoni, 11, rue Lacharrière, Paris

MARBRERIE SCULPTURE
E. DAMUZAUX, 123, rue des Dames. — PARIS.

MANUFACTURES de CARRELAGES MOSAIQUES
V^{ie} Raynaud et C^{ie}
Usines à Narbonne (Aude),
à vapeur à ALGER faubourg Bab-el-Oued.
Carreaux riches et ordinaires, noirs et en couleurs. Imitations céramiques, carreaux pour décoration intérieure et extérieure. Envoi d'échantillons sur demande.
PRODUCTION ANNUELLE: 50.000 METRES
SIEGE SOCIAL: NARBONNE
Spécialité de carrelages pour trottoirs, cours, écuries, etc.

Union Internationale du Commerce et de l'Industrie
CABINET DE M. BARRAUD
Ancien Professeur de Mathématiques de l'Université (fondé en 1888)
H. JACQUELIN, BARRAUD & C^{ie}
INGÉNIEURS CIVILS
Obtention, Exploitation et Vente de BREVETS d'INVENTION
 Marques de Fabrique, Dessins, Modèles Industriels
PRIX EXCEPTIONNELS
REPRÉSENTATION aux EXPOSITIONS
Installation et Vente d'Établissements Industriels
ASSOCIATIONS, COMMANDITES, SOCIÉTÉS par ACTIONS
30, Boulevard St-Michel, PARIS

MOSAIQUES
Décoratives en Email
SUR FOND D'OR
POUR ÉGLISES, PALAIS, CHATEAUX, ECT.
DALLAGES EN MARBRE
GUILBERT--MARTIN
Fournisseur de l'Atelier National
LAURÉAT DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE DES ARCHITECTES
MOSAIQUES
Du Panthéon et du Louvre
7, RUE GENIN, 7
St-DENIS (Seine)

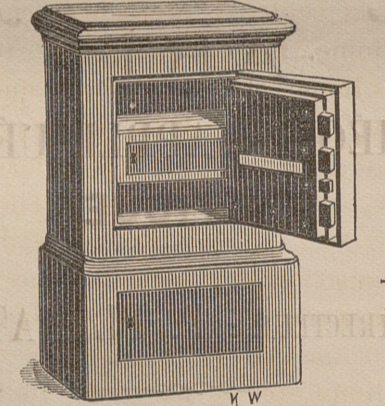
POÊLES & CALORIFÈRES
A COMBUSTION LENTE
SYSTÈME MUSGRAVE
DE PARIS, LONDRES ET BELFAST
Pas de poussière. — Pas d'odeur.
Pas de surchauffage. — Pas de danger.
MUSGRAVE'S
MÉDAILLES AUX EXPOSITIONS INTERNATIONALES.
Médaille d'argent, Amsterdam 1883
Médaille d'or, « Health Exhibition » London 1884
Médaille d'argent, Anvers 1885.
Enseignements et Prix-Courants sur demande.
MUSGRAVE ET C^o LIMITED
Rue de Rivoli, 240. — PARIS.

BILLARDS ET BILLARDS-TABLES
E. GUÉRET, 53, r. de Lancry, Paris.

MOSAIQUES
Maison fondée en 1852
La première qui a introduit, en France, la Mosaïque décorative en émaux sur fond d'or, figures et ornements, pour le nouvel Opéra
DÉCORATION MURALE, VOUTES, PLAFONDS, FAÇADES, ÉGLISES, PALAIS, MUSÉES, THÉÂTRES.
MOSAIQUE VÉNITIENNE ET ROMAINE
en marbre pour pavements
MÉD. D'OR ET DIP. D'HONNEUR à toutes les Expositions univ.
Travaux du nouvel Opéra, Hôtel des Postes, Hôtel de Ville, le Louvre, Trocadéro, Beaux-Arts, etc.
FACCHINA 47, rue Cardinet, PARIS

MOSAIQUE CLOISONNÉE
De M^r Heaton, 46, Berners St Londres
INVENTION TRÈS-IMPORTANTE
VOIR
Echantillon déposé dans les bureaux de la CONSTRUCTION MODERNE
47, rue Bonaparte, Paris.

Peinture exécutée en Mosaïque Cloisonnée d'après l'original.
Boudoir de la marquise de Serigny. S. K. Museum.

COFFRES-FORTS PETITJEAN
INCOMBUSTIBLES. INCROCHETABLES
131, boulevard Sebastopol, 131.
98, rue de Richelieu, 98.

PARIS

PAUL CHALET
60, rue Dombasle, 60
USINE A VAPEUR
CHARPENTES BOIS ET FER
ENTREPRENEUR
De la Ville de Paris, de l'Etat
Assistance publique.
SERRURERIE ET MENUISERIE
Escaliers en fer, brev. s. g. d. g.
Rampes en fer, brev. s. g. d. g.
HANGARS ÉCONOMIQUES.
TÉLÉPHONE

NI FROID NI AIR BOURRELETS JACCOUX
CALFEUTRAGE INV. 35, rue de l'Echiquier.

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE PEINTURE
DÉCORATION VITRAUX
TENTURE VITRERIE DORURE MIROITERIE
JULES BARDOU
32, Rue de Laborde, Paris
Maison fondée en 1844. — Téléphone,

Méd. d'or, Ex-Universelle de 1878
CARRELAGES MOSAIQUES
EN GRÈS CÉRAM^q DE LA VALLEE DE BRAY
BOULENGER AINÉ
ACHILLE BOULENGER, Succ^r AUNEUIL (Oise)

MOSAIQUES
EN MARBRES POUR DALLAGES ET SUR FOND OR
Figures et ornements pour décorations murales, voûtes, plafonds, etc.
DÉCORATION EN EMAUX ET DALLAGES
du Nouvel Opéra, Musée du Louvre, Banque de France, Nouvel Hôpital du Havre, Église Saint-Paterne, à Orléans, Musée d'Amiens, etc.
RÉCOMPENSES: Paris, 1867, 1878, 1885, 1886;
ANC^{ie} MON MAZZIOLI, DEL-TURCO
1^{re} MAISON FONDÉE A PARIS
A. ZANUSSI, EX-REPRÉSENTANT, SUC^r
Rue de Grenelle, 151, Paris. Succursale à Amiens, rue Jules-Barni, 40. Correspondant à Orléans, Didier, r. des Anglaises, 4

FRANÇOIS COIGNET & C^{ie}
PIERRES EN BÉTONS AGGLOMÉRÉS B^s S G D G
CARRELAGES
Striés pour cours et passages
dits mosaïques en ciments colorés
en mosaïques de granits et de marbres
MOSAIQUES COIGNET B^s S G D G
CARRELAGES, REVÊTEMENTS, GUÉRIDONS, TABLES ETC.
MOSAIQUES DÉCORATIVES
EXÉCUTION SUR PLACE
MOSAIQUES VÉNITIENNES ET ROMAINES
21, rue de Rome, Paris.
USINES A ASIÈRES (SEINE)

SCULPTURE
ET
CÉRAMIQUE D'ART
ANCIENNE MAISON
COLLINOT
NOEL RUFFIER
TERRE CUITE BLANCHE
SIMILI-PIERRE
EN FAÏENCE EMAILÉE
POUR
DÉCORATION ARCHITECTURALE
FABRIQUE:
44, rue de l'Est, Boulogne-s.-Seine
MAGASINS:
32, boulevard Haussmann, Paris.

ECONOMIE ET FINANCE.


L'année 1888 — donnons-lui ce dernier souvenir — a été une année réparatrice. Avec le relèvement des prix de la plupart des matières premières de subsistance on a vu se produire un excédent de production qui a permis de rétablir une énergie reprise.

Cette reprise a paru un moment en question par la baisse de la production agricole et du drainage métallique qui a commencé de l'automne. Mais, en somme, à des bénéfices considérables qu'elle a procurés, elle a ajouté un notable du taux de l'intérêt.

Les bilans industriels ont ressenti pas seuls de ce relèvement de la finance en a sa part, et les publics s'orientent de même. Elle compte avec le rendement; mais on s'accorde que c'est là une épreuve de relèvement des dividendes.

En liquidation de fin d'année, les actions ont été plus coûteuses qu'à l'ont précédée. Mais les rendements sont de 3 % est à 83 francs. Les mines de fer et du Crédit chères que jamais; les actions Nord, de la Banque de France, etc.

GRENET seul
dus
électriques, inventeur de
bichromate de potasse. In-
terne pour tous, à petites
teurs en ruban de cuivre
la maison Ch. Mildé fils et
n'a pas d'autres succursales
FABRIQUES DE TIMBRE
GRAVURES EN TOUS GENRES
A. SANGUIN
MÉDAILLES
3, Rue de la Boule
Envoi franco de
FLUATA
POUR
DURCISSEMENT ET
DES PIERRES
ÉCONOMIE DE
Sur la construction par les
munies rendues plus belles et
roches. — Restauration. Ré-
tructions détériorées
HORS CONCOURS A L'EXPOSITION
FAURE & KESSLER, à
Suc. à Paris, 13, av. de l'Opéra

C^{ie} DE ST-GOBAIN, C^{ie}
SIEGE SOCIAL:
9, rue Ste Uéelle,
PARIS.

GLACES DE MIROITERIE
VERRES A RELIEFS
DALLES PAVÉS E

Médaille d'argent 1^{re} et
Exposition univ. de 1867.
Médaille de mérite
Exposition de Vienne 1875

colorchecker CLASSIC
xrite

VENTES ET ADJUDICATIONS

MAISON à Clichy, à l'angle de la rue Valiton

E. BÉROUX
SPECIAL

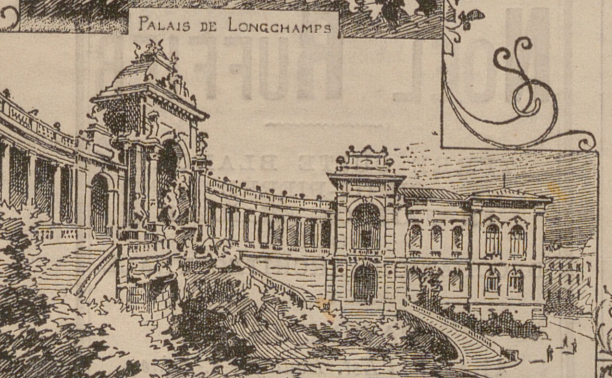


CLERMONT FERRAND

SAMEDI 5 JANVIER 1889

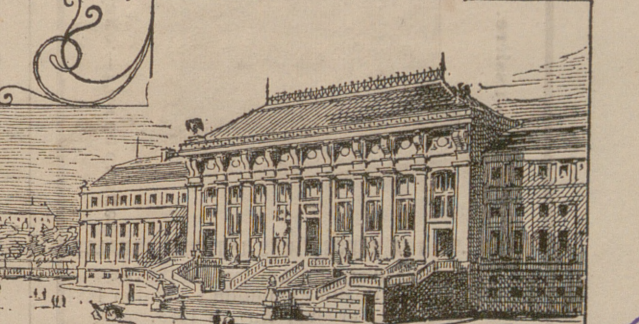
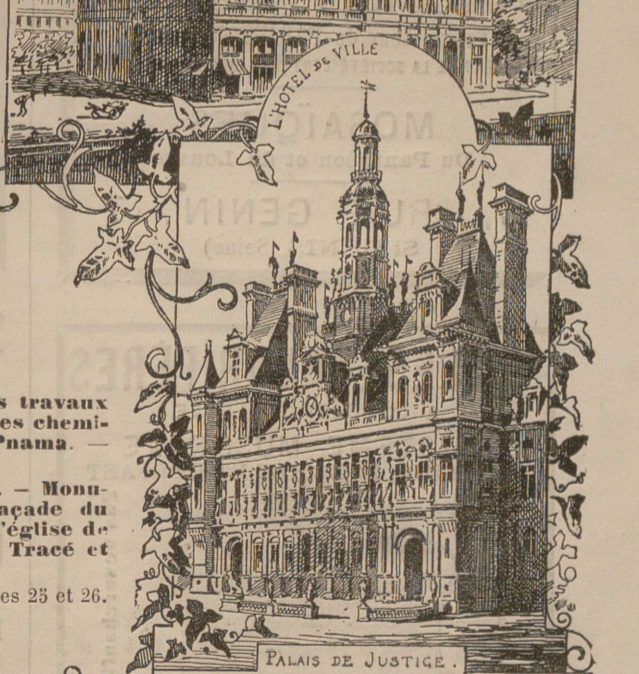


LA CONSTRUCTION MODERNE



ART
THÉORIE APPLIQUÉE
PRATIQUE

DIRECTEUR : P. PLANAT



SOMMAIRE

TEXTE. — Lettre d'Italie à la Construction moderne.
Le Dôme de Milan. Projet de M. Deperthes.
Correspondance : Les Champs-Élysées par le Styx.
Eglise de Corps-Nuds.
Consultations juridiques. — Tracé et exécution des travaux d'assainissement des habitations. — Le chauffage des cheminées. — A propos de la crise de la Compagnie de Panama. — Concours. — Nominations. — Nouvelles.

DESSINS. — Frontispice : Composition de M. H. Toussaint. — Monument de Victor Emmanuel à Rome. — Nouvelle façade du dôme de Milan. Projet de M. Deperthes. — Coupole de l'église de Corps-Nuds. — Consultations juridiques, 4 croquis. — Tracé et exécution des travaux d'assainissement, 6 croquis.

PLANCHES HORS TEXTE. — Eglise de Corps-Nuds, planches 25 et 26.

Un numéro tous les samedis

Prix de ce numéro : 75 centimes.

PARIS : Un an, 30 fr. — Six mois, 16 fr.

DÉPART. : Un an, 32 fr. — Six mois, 17 fr.

Union postale : 35 fr.

Rédaction : 94, rue de Rennes, Paris

Administration : 17, rue Bonaparte

Les abonnements partent du 15 octobre et du 15 avril. — Nos abonnés reçoivent en prime le *Moniteur Général* à partir du jour de leur abonnement.

R. 6599

R. 5738



DESSINS ET VERIFICATIONS
Rigoni, 11, rue Lacharrière, Paris

MARBRERIE SCULPTURE
E. DAMUZEUX, 123, rue des Dames. — PARIS.

MANUFACTURES de CARRELAGES MOSAIQUES
V^{ve} Raynaud et C^{ie}
Usines { NARBONNE (Aude).
à vapeur { ALGER faubourg Bab-el-Oued.

Carreaux riches et ordinaires, noirs et en couleurs. Imitations céramiques, carreaux pour décoration intérieure et extérieure. Envoi d'Album sur demande
PRODUCTION ANNUELLE: 50.000 MÈTRES
SIÈGE SOCIAL: NARBONNE
Spécialité de carrelages pour trottoirs, cours, écuries, etc.

Union Internationale du Commerce et de l'Industrie
CABINET DE M. **BARRAUD**
Ancien Professeur de Mathématiques de l'Université
(FONDÉ EN 1882)

H. JACQUELIN, BARRAUD & C^{ie}
INGÉNIEURS CIVILS

Obtention, Exploitation et Vente de
BREVETS D'INVENTION

Marques de Fabrique, Dessins, Modèles Industriels
PRIX EXCEPTIONNELS

REPRÉSENTATION aux EXPOSITIONS

Installation et Vente d'Établissements Industriels
ASSOCIATIONS, COMMANDITES, SOCIÉTÉS par ACTIONS
30, Boulevard St-Michel, PARIS

MOSAIQUES

Décoratives en Email
SUR FOND D'OR
POUR ÉGLISES, PALAIS, CHATEAUX, ECT.

DALLAGES EN MARBRE
GUILBERT--MARTIN

Fournisseur de l'Atelier National
LAURÉAT DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE DES ARCHITECTES

MOSAIQUES

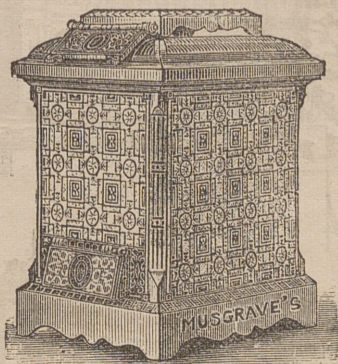
Du Panthéon et du Louvre

7, RUE GENIN, 7
St-DENIS (Seine)

POÈLES & CALORIFÈRES

A COMBUSTION LENTE
SYSTÈME MUSGRAVE
DE PARIS, LONDRES ET BELFAST

Pas de poussière. — Pas d'odeur



Pas de surchauffage. — Pas de danger

MÉDAILLES AUX EXPOSITIONS INTERNATIONALES.

Médaille d'argent, Amsterdam 1883
Médaille d'or, « Health Exhibition » London 1884
Médaille d'argent, Anvers 1885.

enseignements et Prix-Courants sur demande.

MUSGRAVE ET C^o LIMITED
Rue de Rivoli, 240. — PARIS.

BILLARDS ET BILLARDS-TABLES
E. GUÉRET, 53, r. de Lancry, Paris.

MOSAIQUES

Maison fondée en 1852

La première qui a introduit, en France, la Mosaïque décorative en émaux sur fond d'or, figures et ornements, pour le nouvel Opéra

DÉCORATION MURALE, VOUTES, PLAFONDS, FAÇADES, ÉGLISES, PALAIS, MUSÉES, THÉÂTRES.

MOSAIQUE VÉNITIENNE ET ROMAINE
en marbre pour pavements

MÉD. D'OR ET DIP. D'HONNEUR à toutes les Expositions univ.

Travaux du nouvel Opéra, Hôtel des Postes

Hôtel de Ville, le Louvre, Trocadéro, Beaux-Arts, etc.

FACCHINA * maître mosaïste breveté
47, rue Cardinet, PARIS

MOSAIQUE CLOISONNÉE

De M^r Heaton, 46, Berners St Londres

INVENTION TRÈS-IMPORTANTE
VOIR

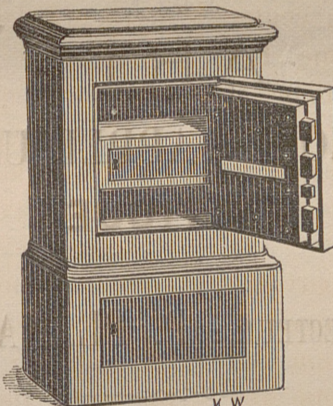
Echantillon déposé dans les bureaux
de la CONSTRUCTION MODERNE
17, rue Bonaparte, Paris.



Peinture exécutée en Mosaïque Cloisonnée
d'après l'original.
Boudoir de la marquise de Serigny. S. K. Museum.

COFFRES-FORTS PETITJEAN

INCOMBUSTIBLES. INCROCHETABLES



93, rue de Richelieu, 93.

131, boulevard Sébastopol, 131.

PARIS

PAUL CHALET

60, rue Dombasle, 60

USINE A VAPEUR

CHARPENTES BOIS ET FER

ENTREPRENEUR

De la Ville de Paris, de l'Etat
Assistance publique.

SERRURERIE ET MENUISERIE

Escaliers en fer, brev. s. g. d. g.

Rampes en fer, brev. s. g. d. g.

HANGARS ÉCONOMIQUES.

TÉLÉPHONE

NI FROID NI AIR BOURRELETS JACCOUX
CALFEUTRAGE INV. 35, rue de l'Echiquier.

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE PEINTURE
DÉCORATION VITRAUX
TENTURE VITRERIE DORURE MIROITERIE
JULES BARDOU
32, Rue de Laborde, Paris
Maison fondée en 1844. — Téléphone,

Méd. d'or, Ex. Universelle de 1878

CARRELAGES MOSAIQUES
EN GRÈS CÉRAMIQUES DE LA VALLEE DE BRAY
BOULENGER AINÉ
AGUILLE BOULENGER, Succ^r AUNEUIL (Oise)

MOSAIQUES

EN MARBRES POUR DALLAGES ET SUR FOND OR
Figures et ornements pour décorations murales,
voûtes, plafonds, etc.

DÉCORATION EN ÉMAUX ET DALLAGES

du Nouvel Opéra, Musée du Louvre, Banque de France,
Nouvel Hôpital du Havre, Église Saint-Paterne, à Orléans,
Musée d'Amiens, etc.

RÉCOMPENSES: Paris, 1867, 1878, 1885, 1886;

ANGÈME MON MAZZIOLI, DEL-TURCO
1^{re} MAISON FONDÉE A PARIS

A. ZANUSSI, EX-REPRÉSENTANT, SUC^r

Rue de Grenelle, 151, Paris. Succursale à Amiens, rue Jules-
Barni, 40. Correspondant à Orléans, Didier, r. des Anglaises, 4

FRANÇOIS COIGNET & C^{ie}

PIERRES EN BÉTONS AGGLOMÉRÉS B^s S G D G
CARRELAGES

Striés pour cours et passages
dits mosaïques en ciments colorés
en mosaïques de granits et de marbres

MOSAIQUES COIGNET B^s S G D G

CARRELAGES, REVÊTEMENTS, GUÉRIDONS, TABLES etc.
MOSAIQUES DÉCORATIVES
EXÉCUTION SUR PLACE

MOSAIQUES VÉNITIENNES ET ROMAINES

21, rue de Rome, Paris.

USINES A ASNIÈRES (SEINE)

SCULPTURE

ET

CÉRAMIQUE D'ART

ANCIENNE MAISON
COLLINOT

NOEL RUFFIER

TERRE CUITE BLANCHE
SIMILI-PIERRE
EN FAIENCE EMAILLÉE
POUR
DÉCORATION ARCHITECTURALE

FABRIQUE :

44, rue de l'Est, Boulogne-s.-Seine

MAGASINS :

32, boulevard Haussmann, Paris.



Composition de M. H. Toussaint.

LETTRE D'ITALIE A LA « CONSTRUCTION MODERNE »

Rome est une ville qui, pour l'Italie, a toujours eu une acception morale, transformée après une longue suite d'années en un véritable tourment. L'Italie, encore en formation comme unité politique, cherchait son centre de gravité; et ce centre ne pouvait être que Rome. Les Italiens sentaient que l'Italie ne pouvait être sans Rome, et c'est pourquoi Rome fut capitale d'Italie, plus par intérêt que par nécessité. Ce n'est point la possession matérielle de cette terre à laquelle on ne pouvait renoncer, c'est sa signification morale.

Le 20 septembre 1870 arriva enfin, et Rome appartient à l'Italie. Mais l'Italie qui, par Rome, acquérait la sûreté de son existence, s'engageait aussi à faire Rome italienne, en faisant disparaître, par la Rome italienne, la Rome ancienne, la Rome du moyen âge et la Rome du pape ! Il ne suffisait point à l'Italie d'avoir porté à Rome la foi du gouvernement, il fallut bien autre chose ! La vie officielle n'est pas féconde si elle ne cherche point le sang de sa vitalité dans le chaud terrain de la vie populaire. Qu'était donc Rome avant 1870? — M. Taine nous l'a fort bien dit dans les belles pages de son *Voyage en Italie* (1) qu'il a consacrées à la ville éternelle. La papauté n'avait fait de Rome ni une ville antique, ni moderne, ni une ville civilisée ni sainte, mais un grand couvent peuplé de fiers aristocrates et d'un peuple paresseux. En parlant de Rome, M. Taine se montre indigné de certaines « horribles rues et ruelles infectes, pentes raides, bordées de bouges, corridors gras-seux, » etc. Et, en effet, Rome, dans certains quartiers, était horriblement tenue par les papes, et même aujourd'hui elle ne satisfait pas complètement à ce sujet. Mais Rome est surtout une ville pittoresque, et il faut marcher bien doucement dans les œuvres de réformation. La pro-

preté d'Amsterdam serait, aux yeux d'un artiste, la ruine de Rome. Rome, comme New-York et comme Paris, a sa couleur locale. Remplacez les tuiles de Rome si grises et si dépareillées, mais pourtant si pittoresques à cause de la myriade de leurs mousses et de leurs lichens, par les froides ardoises de New-York ou le brillant zinc de Paris, et vous verrez quelle perte elle fera. La *rue de Rivoli* est longue, blanche, irréprochable dans son uniformité; mais plus d'une fois, lorsque j'y passais, j'ai désiré revoir les rues pittoresques de Florence et de Rome.

Rome est, du reste, la ville des contrastes les plus singuliers. Vous voyez passer, devant la petite boutique d'un rôtisseur qui envoie au voisinage l'odeur grasse et nauséabonde de l'huile, vous voyez passer, dis-je, un *paino* (1), tout parfumé, que vous croiriez découpé d'un journal de modes; vous vous arrêtez pour admirer un char antédiluvien du pays, et d'un autre côté vous voyez passer un superbe carrosse de fabrication anglaise ou viennoise; vous avez près de vous un tas d'ordures qui vous force à vous boucher les narines, et en vous retournant, vous apercevez une pièce d'architecture monumentale qui vous laisse immobile, bouche béante. Modifiez, si vous voulez, l'excessif de cette variété et de l'étrangeté de ces contrastes, mais ne les détruisez pas, — c'est là le beau de Rome.

Mais ne nous égarons pas; parlons de l'édilité de Rome neuve. Il me semble qu'une demande est alors naturelle.

A qui a été confiée l'édilité de Rome depuis 1870? Au Gouvernement italien et à des spéculateurs qui entrèrent en foule à Rome par la brèche de Porta Pia, puisque l'Italien, entrant à Rome, trouva tout à faire, et ne pouvait espérer d'avoir un appui dans l'aristocratie de la ville, laquelle était encore liée à la cour du Pape par des dettes

(1) Cet ouvrage a été écrit en 1864 et imprimé par M. Hachette en 1866.

(1) C'est ainsi que les gamins de Rome appellent les jeunes gens élégants.

ou par des crédits d'argent, par reconnaissance intéressée ou par des liens de famille.

Quoi qu'il en soit, depuis 1870, une période d'activité édilitaire se développe à Rome — période qui transforme entièrement la ville.

Les vastes étendues de l'Esquilino, changées en vignes et en vergers, se repeuplèrent de palais et de maisons, de manière qu'on pourrait encore s'écrier avec Horace : *Nunc licet Esquilis habitare salubris*; le Viminale et le Celio renaissent aussi pleins d'une nouvelle vie, et le désert Aventino sera encore populeux comme au temps où les lauriers protégeaient de leurs ombres les temples de Vénus et de Diane.

Mais vous chercheriez en vain, mes amis, quelque chose qui pût vous donner une idée élevée de notre architecture, parmi tout l'ensemble des bâtiments qui recouvrent la surface des collines historiques de Rome. La banalité triomphe, et, je dirai même, la spéculation. Et laissant de côté ces bâtiments à la douzaine faits par les spéculateurs qui sacrifient tout aux raisons de la bourse, et pour cela sortent du champ de l'art, si vous vous arrêtez devant des bâtiments élevés avec art, vous en recevrez une impression des plus désolantes.

En parlant, il y a déjà plusieurs années, de l'architecture de l'Italie nouvelle et par conséquent de Rome, dans mon livre sur l'*Architecture italienne*, je remarquais que l'architecture à Rome languit plus qu'ailleurs, pour la raison que les architectes romains, étant trop en contact avec l'art ancien, ne peuvent oublier l'architecture du Panthéon et du Colisée. Les architectes romains atrophient l'indépendance de leur fantaisie par l'étude, ou, pour mieux dire, par l'*imitation* des exemples classiques, de sorte que leurs constructions ne sont que des arrangements plus ou moins bien combinés de parties architectoniques vues des centaines de fois. Conclusion : à Rome, moins qu'ailleurs, on sent le besoin d'abandonner le lien de la tradition. Et le motif, quelque douloureux qu'il soit, en est évident, — au point, je crois, qu'un architecte, ayant des idées originales, pourrait être difficilement honoré à Rome de commandes. Là aussi le public est gâté ; et, dans l'état actuel de l'édilité de Rome, à un architecte il ne reste qu'à braver l'impopularité ou se résigner à l'étude des bâtiments sur les dessins calligraphiques de Letarouilly.

Les choses étant en cet état, il est très facile d'être architecte dans la capitale du royaume. Un *peu* de goût artistique, un *peu* de Letarouilly et un *peu* d'aide des artistes dépendants, qui, à force de faire les mêmes choses, en savent autant que l'architecte, voilà ce qui suffit pour avoir l'approbation du public et de la critique, de celle-ci surtout qui, en fait d'architecture, est muette dans la capitale comme partout ailleurs chez nous.

Un bel esprit s'avisait un jour d'enrégimenter les constructions de la nouvelle Rome et d'en faire un tableau pour en déterminer les différents types. Cela ne lui coûta pas énormément de peine ; et divisant les maisons en deux classes, celles d'une grande importance et celles de moindre importance, il parvint à fixer à chacune son type, en

montrant ainsi, par l'éloquente efficacité des faits, combien il est facile d'être architecte dans la capitale du royaume. A Rome, comme à Florence surtout, on a la persuasion que l'on fait preuve de bon goût, en adoptant les types traditionnels, qui ont été reconnus beaux et ne s'en écartant jamais. Cette méthode que, des premiers en France, Viollet-le-Duc a combattue, a laissé en Italie des racines beaucoup plus profondes que chez vous, où, bon gré, mal gré, l'architecture veut quelquefois exprimer les nouveaux besoins par des formes nouvelles, tandis qu'en Italie cela arrive trop rarement. Le peuple italien, étant le plus païen et le plus voisin de la civilisation ancienne, ne pourra peut-être jamais s'écarter résolument de l'art classique, et Rome ne sera jamais, pour cela, un milieu propre à l'amélioration d'une architecture vraiment nouvelle et indépendante.

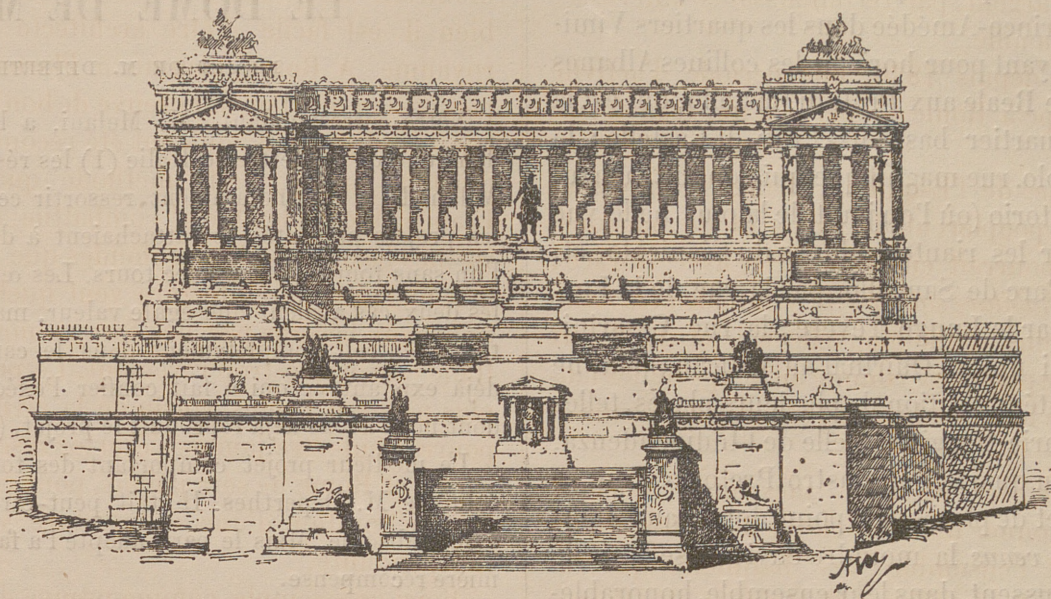
Voici un exemple, comme preuve de mon assertion.

Dans un des grands concours que notre Gouvernement a ouverts pour bâtir des constructions publiques, et précisément dans le concours pour le Palais de Justice, qui doit s'élever aux Prati di Castello, un de mes amis, professeur à Rome à l'école d'application pour les ingénieurs, avait présenté un projet inspiré du style florentin du palais Rucellai, œuvre de Léon-Baptiste Alberti ou de Rossellino. Le croiriez-vous ? Bien des gens eurent le toupet de dire qu'à Rome un bâtiment aussi grandiose que celui-là ne pouvait être conçu qu'en style romain. Et plus encore, il y eut à ce sujet une discussion très vive, à laquelle prit part aussi un architecte renommé, très haut placé par sa position officielle, et il y prit part pour soutenir la thèse contraire à celle de l'auteur du projet.

Or, je pense que si l'art avait en Italie de sérieux propos, de semblables discussions, dont l'absurdité est claire comme le soleil, n'arriveraient point. Je ne sais que trop que, même à l'étranger, les hommes indépendants doivent lutter contre l'érudition qui fleurit aux dépens de l'originalité architectonique, mais en Italie, et à Rome surtout, les artistes et le public sont désormais incorrigibles.

C'est pourquoi se tromperait grossièrement celui qui croirait que Rome est un milieu artistique. Rome est un milieu de députés, de ministres, de chefs de sections, où l'art est relégué derrière la politique qui absorbe tout par ses intrigues et ses ruses. A Rome il y a beaucoup d'artistes, mais ce n'est pas un centre artistique.

Quelques hommes politiques avaient rêvé de concentrer l'art italien dans la capitale du royaume, dans l'espoir de faire naître un art national. Cette idée eut d'ardents défenseurs et de non moins ardents adversaires ; mais, Dieu merci, elle n'aboutit à rien, bien que quelques artistes lui fussent favorables. On parla de Paris. Mais on compare assez mal Rome à Paris ; et d'ailleurs il est admis qu'on doit à la centralisation tout ce qui est né en France de faux et de baroque. Ce fut Paris qui imposa à la France l'art des Offenbach. On parla, comme je disais, de réveiller, le goût national ; comme si le goût a besoin, pour se réveiller, du secours officiel ! Moins le gouvernement se mêlera directement des choses de l'art, mieux cela vaudra ; car, pour



Monument de Victor-Emmanuel à Rome.

quatre-vingt-dix-neuf raisons sur cent, le gouvernement en fait d'art finit par être nécessairement rétrograde.

J'ai cité les grands concours d'architecture du gouvernement. Ce sont : le concours pour la Polyclinique, celui pour le palais de l'exposition des beaux-arts, le concours pour le palais de Justice, celui pour le palais du Parlement, le concours pour le monument national à Victor-Emmanuel et le concours pour Garibaldi, sans parler des autres presque insignifiants. Je ne m'arrêterai pas à vous entretenir du succès qu'ont eu ces différents concours. — Le concours pour le siège de l'exposition des beaux-arts a donné à Rome le palais en style classique de la rue Nationale, lequel est un bâtiment qui ne dépasse guère la médiocrité. Quant au palais de Justice, nous le verrons quand il sera fait. Le concours pour le palais du Parlement, qui donna un résultat négatif la première fois, a été renouvelé ces jours-ci par un programme de concours, où, pour la première fois en Italie, sont réalisés les vœux des artistes sur l'organisation des concours. Je ne vous dirai pas grand-chose non plus du concours international pour le monument à Victor-Emmanuel. La première fois, c'est votre M. Nénot qui emporta le prix ; au second concours ce fut l'architecte Sacconi qui triompha avec un projet classique qui se modifie continuellement dans son exécution. — Je ne vous parlerai pas du concours pour le monument à Garibaldi dont la victoire fut pour M. Gallori, avec un projet qu'on a jugé de différentes manières.

Laissant de côté tous les travaux qu'on fait par concours, je devrais vous parler d'autres travaux entrepris par initiative du gouvernement et confiés à des architectes particuliers. Par exemple le grandiose édifice pour le ministère des finances : une grande caserne à laquelle même les superbes sculptures de M. Rosa et de M. Costa n'ont pu donner un air plaisant. Je devrais vous parler du palais de la Poste et des Télégraphes ; — une libre réduction de l'ancien monastère de Saint-Sylvestre *in capite* — qui a été l'objet des censures les plus violentes ; et je devrais aussi vous parler du palais du ministère de la guerre, un grand bâtiment qui

longe la rue Venti-Settembre — construit par le génie militaire, — mais je n'en ai point le courage.

Enfin je n'exagère pas à vous dire qu'à Rome, en fait d'architecture, les travaux dus à l'initiative du gouvernement ou du municipale — je parle de ceux qui existent — font l'impression la plus désolante. Et dire qu'on voudrait donner à cette quatrième Rome une si grande importance dans la vie italienne !

Il est vrai, pourtant, qu'il reste encore à faire beaucoup pour achever le plan de la nouvelle Rome ; et les architectes pourront, par là, trouver le moyen de faire oublier en partie les erreurs passées.

On a parlé, par exemple, avec bien de l'insistance et plusieurs fois, d'un projet pour un passage couvert — projet grandiose conçu par Mengoni, l'auteur de la galerie V. E. à Milan, ensuite représenté par l'architecte Linari puis, il n'y a pas longtemps, par les architectes Marchesi et Mazzansi. Il est indiscutable que, dans les capitales, parmi les constructions que la civilisation de notre époque a rendues indispensables, l'une des plus désirées est un vaste passage couvert où l'on puisse se réunir et se promener, sans inconvénients, en toute saison de l'année. A Rome, plus qu'ailleurs, le besoin d'un tel passage se fait sentir, à cause de la chaleur excessive de l'été ou des pluies continuelles de l'hiver, et plus encore à cause de cette habitude qu'ont les hommes d'affaires de s'arrêter sur les places à la tombée de la nuit, pour traiter leurs achats et leurs ventes, coutume qui rappelle, à Rome, les anciennes habitudes du Forum. Nous avons en effet à Florence l'élégant porche des Uffizi, œuvre de Vasari ; à Venise nous avons les superbes *Procuraties* ; à Bologne, à Padoue, des rues entières avec colonnades ; à Gênes, le passage Subalpin ; à Milan, la galerie Victor-Emmanuel ; et maintenant Rome devra avoir son passage couvert et vraiment beau.

Parlons des rues. On a ouvert à Rome de fort belles rues : la rue Nazionale, du côté haut de la ville ; la rue Cavour, la plus large de toutes les nouvelles rues dans l'intérieur de Rome, et qui, du côté sud-ouest de la gare centrale, va

jusqu'à la place de l'Esquilino; les deux rues parallèles, Prince-Humbert et Prince-Amédée dans les quartiers Viminale et Esquilino, ayant pour horizon les collines Albanes et Tusculanes; la rue Reale aux Prati di Castello, qui est la rue principale du quartier bas, aux Prati di Castello; la rue neuve au Gianicolo, rue magnifique qui conduit du haut de S. Pietro in Montorio (où l'on jouit de la plus belle vue de Rome) jusque sur les riantes collines du Gianicolo, et, descendant jusqu'à l'arc de Sangallo, par la rue de la Lorgara, elle continue par le Lungo Tevere; la rue Cesarini, artère principale qui unit le Quirinal au Vatican; pour ne point parler de la systématisation de plusieurs places, telles que la place de S. Maria Maggiore, celle de l'Indipendenza, la place principale du quartier au Castro Pretorio. Tout ce mouvement de rues et de places n'a point donné aux amateurs, aux *nouveaux venus*, la moindre envie de se bâtir de belles maisons, qui pussent, dans leur ensemble, honorablement affirmer la pensée de l'Italie dans la quatrième Rome.

Tout ce mouvement a plutôt paru un moyen pour faire de l'argent. Mais l'entreprise a été ruineuse, et actuellement la capitale du royaume traverse une crise épouvantable de l'édilité, qui a entraîné dans son abîme les grands et les petits constructeurs, et dont l'origine a été l'abus du crédit.

Mon désir était qu'il arrivât à Rome ce qui est arrivé à Pesth. — Pesth a renouvelé le phénomène physiologique des villes du nouveau monde. En quinze ans il a doublé, presque triplé sa population, il a réordonné ses vingt quartiers, il a créé une nouvelle ville, une ville monumentale. Vous connaissez sans doute la rue Andrassy, jadis rue Radiale. Cette fort belle rue, bordée de superbes palais de divers caractères, mais tous élevés avec des intentions artistiques sérieuses, est l'affirmation d'une idée nationale; c'est une tentative de renaissance hongroise. Lorsqu'on eut décidé de renouveler la rue Radiale, toutes les nobles familles hongroises crurent de leur devoir patriotique de faire bâtir un palais ou au moins un hôtel, rue Radiale, et on en cite même quelques-unes qui se sont fort endettées pour faire grand honneur à leur nom. Cette rue fait aussi grand honneur même à l'école hongroise d'architecture, qui compte des artistes très vaillants, tels que les Kock, Schulek, Heindl, Kolbenheyer, Skalnitzky, etc.

J'aurais désiré pour Rome quelque chose de semblable. Les raisons qui provoquent l'éclosion architectonique dans la ville de Pesth sont connues de tout le monde et ont même quelques rapports avec celles qui auraient pu donner lieu à la floraison architectonique de Rome italienne. Mais cela n'est point arrivé et n'arrivera point, tant que « l'affairisme » continuera à tyranniser les constructions romaines. Et quand est-ce que l'architecture pourra ne plus être victime de ce vampire qui la détruit, après l'avoir humiliée?

Que peut-on répondre? Là-dessus je suis très sceptique. Le marasme de « l'affairisme » a des racines trop profondes à Rome et ailleurs, pour que l'art puisse renaître et croître vigoureusement parmi tant d'affaires. « Le Dieu de l'or est le Seigneur du monde », dit Méphistophélès dans le *Faust* de Goethe.

ALFREDO MELANI.

Milan, 29 décembre 1888.

LE DOME DE MILAN

PROJET DE M. DEPERTHES.

Notre correspondant, M. Melani, a longuement commenté dans une de ses lettres d'Italie (1) les résultats du concours de Milan. Il a fait notamment ressortir ce point important, que les projets présentés se rattachaient à deux types principaux, l'un sans tours, l'autre avec tours. Les œuvres présentées dans les deux cas avaient une égale valeur, mais la disposition sans tours rentrait complètement dans le caractère du monument déjà existant, ce qui a fait confier l'exécution à M. Brentano, dont nous avons déjà reproduit le projet. (Planche 7.)

Le meilleur projet comportant des tours était certainement celui de M. Deperthes. Il était peut-être aussi le meilleur en valeur absolue. Mais le parti adopté l'a fait écarter pour la première récompense.

CORRESPONDANCE

Les Champs-Élysées, par le Styx

Monsieur le Directeur du Journal

La Construction moderne

De mon temps l'esprit gaulois jouissait de quelques privilèges, je ne sais s'il en est encore ainsi à votre époque et si les gens savent lire, sans s'offenser, de plaisantes histoires.

A l'époque où je vivais et que vous considérez maintenant (je ne sais sur quels propos), comme une époque d'oppression, sinon de barbarie, nous avions de ce côté la liberté la plus grande, à la condition d'éviter une malsaine licence.

Vous avez eu le temps depuis de perfectionner beaucoup de choses, de ce côté, comme de beaucoup d'autres. Je me plais donc à penser qu'on sait en France rire encore au moins aussi bien qu'autrefois, et qu'on y lit parfois mes vieilles fables d'où l'esprit gaulois déborde.

Sur certain bruit de là-haut, qui est parvenu à mes oreilles, j'ai remanié une bonne de mes vieilles fables que j'adresse à vos lecteurs. Je souhaite qu'ils y trouvent à rire un peu et aussi quelque chose de mieux : un bon conseil.

Livre VII^e de mes fables

Fable première.

LES ANIMAUX MALADES DE LA POCHE.

Un mal qui répand la terreur,

Mal que le ciel en sa fureur

Inventa pour punir les crimes de la terre,

La poche de l'État (est-ce bien là son nom?)

Capable d'engloutir le gros et petit fonds,

Faisait aux animaux la guerre.

Ils ne mouraient pas tous; mais tous étaient frappés,

On en voyait peu d'occupés

A chercher la grandeur de leur belle patrie;

Tout était prétexte à l'envie :

Les loups, les renards épiaient

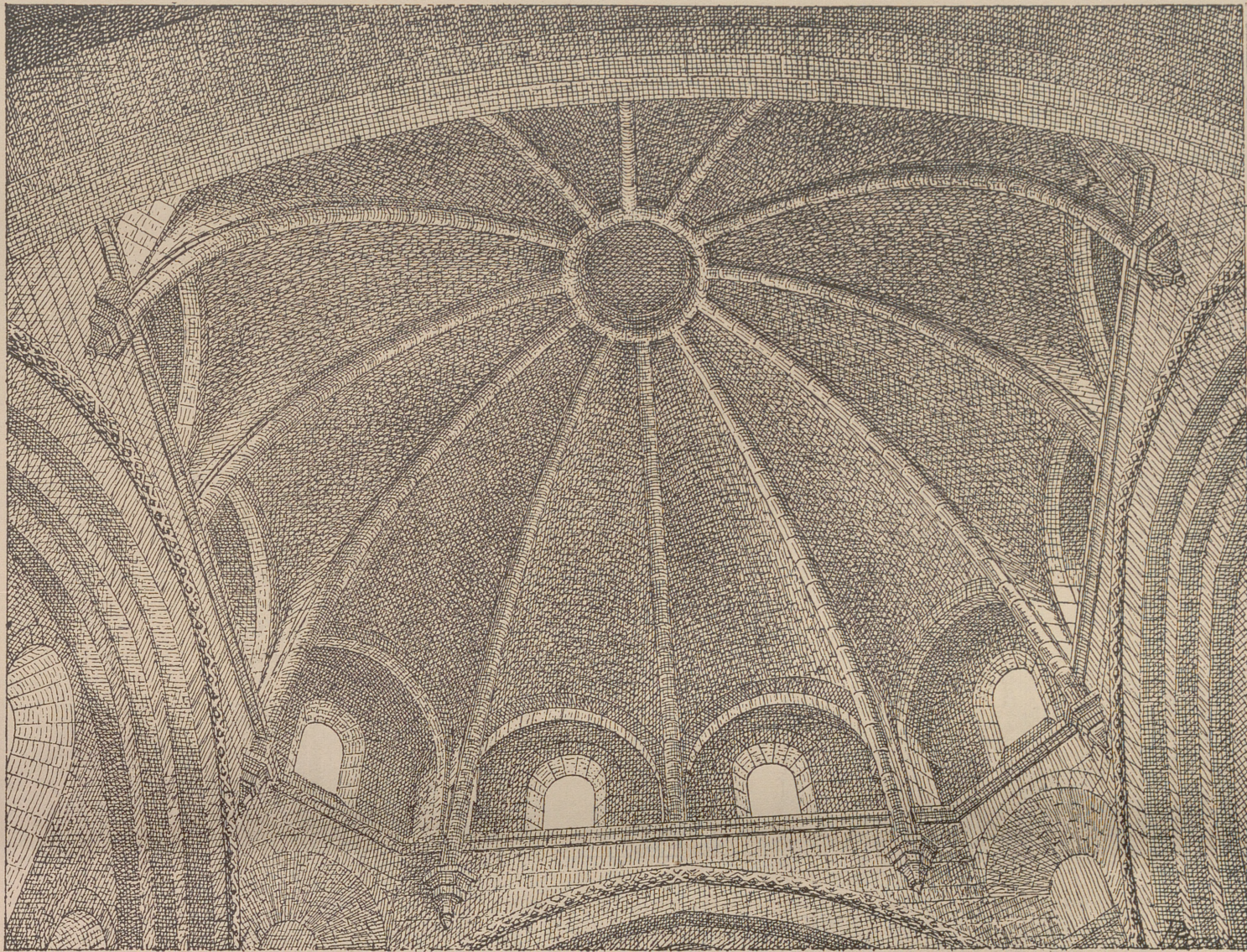
La paisible ou la grasse proie;

Les titres et rentes fuyaient.

(1) III^e année, n^o 3.



Nouvelle façade du Dôme de Milan
PROJET DE M. DEPERTHES



Coupole de l'église de Corps-Nuds (Ille-et-Vilaine).

Plus le sou, partant plus de joie.
 Le lion tint conseil et dit : « Mes chers amis,
 Je crois que le diable a permis
 Pour nos péchés cette infortune.
 Que le plus coupable de nous
 Se sacrifie aux traits du satané courroux :
 Peut-être il obtiendra la guérison commune.
 L'histoire nous apprend qu'en de tels accidents
 On fait de pareils dévouements.
 Ne nous flattons donc point, voyons sans indulgence
 L'état de notre conscience.
 Pour moi, satisfaisant mes appétits gloutons,
 J'ai pris sur le dos des moutons,
 Pour vêtir richement (que soit dit sans offense)
 Certains particuliers!... Et j'en ai décoré!...
 J'ai même mangé du curé!...
 Je me dévouerai donc, s'il le faut ; mais je pense
 Qu'il est bon que chacun s'accuse ainsi que moi ;
 Car on doit souhaiter, selon toute justice,
 Que le plus coupable pâtisse. »
 « Sire », dit le renard, « vous êtes trop bon roi,
 Vos scrupules font voir trop de délicatesse.
 Eh bien! plumer bourgeois, canaille, sottise espèce,
 Est-ce un péché? Non, non, vous leur fîtes, Seigneur,

Les écorchant, beaucoup d'honneur.
 Et quant au curé, l'on peut dire
 Qu'il était digne de tous maux,
 Étant de ces gens-là qui sur les capitaux
 Se font un fantastique empire. »
 Ainsi dit le renard et flatteurs d'applaudir.
 On n'osa trop approfondir
 Du tigre, ni de l'ours, ni des autres puissances
 Les moins pardonnables offenses.
 Tous les gens querelleurs, jusqu'aux marchands de vins,
 Au dire de chacun étaient de petits saints.
 L'âne vint à son tour et dit : « J'ai souvenance,
 Qu'en un préau de moines passant,
 J'ai cru voir un fagot, de vieux bois, je le pense,
 Qu'un fonctionnaire mal pensant
 Passait au prêtre de l'endroit ; » (dieux, quelle langue !)
 « Il n'en avait nul droit, puisqu'il faut parler net. »
 A ces mots on cria haro sur l'architect.
 Un loup quelque peu clerc prouva par sa harangue
 Qu'il fallait taper d'sus ce maudit animal,
 Ce cagot, ce gêneur, d'où venait tout le mal.
 Donner le bois de l'État, crime abominable!
 Rien que l'exil était capable
 D'expier son forfait. On le lui fit bien voir.

Selon que vous serez puissant ou misérable,
Les jugements de Cour vous rendront blanc ou noir.

J. DE LA FONTAINE.

ÉGLISE DE CORPS-NUDS

ILLE-ET-VILAINE

PLANCHES 25 ET 26.

M. Regnault, l'architecte de la nouvelle église de Corps-Nuds, s'est inspiré, pour les dispositions du plan, de l'architecture byzantine. Il a cherché à éviter deux défauts dans lesquels tombe souvent l'architecture de l'Ouest de la France : les piliers y sont lourds et formés de ressauts de 0^m35 à 0^m40. M. Regnault a pris comme point de départ des ressauts et hauteur d'archivolte 0^m30, ce qui se rapproche de l'échelle gothique. En second lieu, les coupes sont généralement trop nues; ne pouvant faire une coupole décorée de mosaïques, l'architecte a pris le parti de composer la coupole de 12 petites voûtes gothiques sur nervures. Ce genre de construction convient mieux au climat, et est économique. Ornementation colorée aux fenêtres du chœur et de la coupole, grisailles aux autres fenêtres.

Pour la maçonnerie brute, une excellente pierre, marbre noir schisteux qui forme tous les parements extérieurs. Claveaux des fenêtres et arcs extérieurs en schiste noir verdâtre de Nozay. Rampants, appuis des fenêtres, seuils, en granit. Le clocher est couvert de bandes horizontales alternées d'ardoises de Rochefort (gris clair) et de Renazé (gris foncé). Les 16 arêtières et les 16 noues sont garnies de noquets en zinc. Les clochetons du clocher sont en maçonnerie brute parementée de briques noires vitrifiées, établie sur colonnes et chapiteaux en granit. La balustrade est en schiste de Nozay.

L'intérieur est revêtu d'un enduit, sauf les parties indispensables qui sont en pierre de Lavaux, en Vergelet de Saint-Waast, et en pierre de Villaine. La voûte du chœur est marouflée d'un Christ bénissant, copie du Christ en mosaïque de Sainte-Sophie de Thessalonique. Sous les quatre trompes, aux angles de la coupole, marouflage des figures de quatre animaux symboliques des Évangiles.

CONSULTATIONS JURIDIQUES

LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE DU BATIMENT

Clôture.

Le voisin A... de mon client B..., a fait entourer en partie un terrain qu'il possède à B. (Seine) même, sans avoir une maison d'habitation; alors il appela mon client à coopérer à la construction; mon client n'ayant pas besoin de mur s'y refusa, mais fournit la moitié du terrain pour asseoir ledit mur et parcelles de mur qu'il a plu au voisin de faire dans une partie de son jardin.

Comme ce voisin n'a pas son terrain clos entièrement et que nous ne sommes pas clos entièrement par ce mur, serions-nous forcés d'acquiescer ce mur tel qu'il a plu à ce voisin de le faire, clôture qui n'est en somme que partielle (V. la fig. ci-contre)? De plus notre locataire ayant bâti une maison en s'appuyant sur

une partie du mur construit, partie de mur que nous ne refusons pas de payer au droit de la maison, mais que A... refuse d'accepter voulant le paiement de la clôture annuelle.

C'est dans ces conditions appuyées de mes observations, que je vous prie de donner votre avis dont la compétence sera appréciée de mon adversaire.

Observations. — La clôture, mur construit par A..., n'est pas dans les conditions qui peuvent l'imposer comme clôture dans le sens de l'article 663; il ne peut être compris pour B... que suivant l'article 661, et il s'offre de payer ce qu'il occupe.

Si la clôture, mur construit par A..., était complète d'un bout à l'autre, il pourrait contraindre B... à l'acquiescer, mais ces trumeaux de 1 à 4 mètres de distance ne constituent pas un mur légal et ne peuvent être imposés à B...

La propriété de A... contient une petite pièce *a* d'un rez-de-chaussée ne servant que d'abri. La maison construite par le locataire de B... est habitable et habitée. Le terrain de B... est fermé sur la route de Versailles par un mur et sur le chemin longeant le terrain B en profondeur de 190 mètres environ par un treillage, ainsi qu'entre le terrain A où des treillages ont été mis par le locataire de B... entre les trumeaux de mur ainsi qu'à la suite jusqu'au fond.

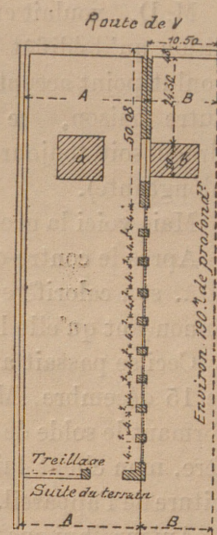
En résumé, le voisin qui n'a fait qu'un mur en partie pour son usage propre, qui ne clôt ni son terrain ni le terrain de son voisin en entier, est-il en droit de forcer ce voisin à acquiescer cette clôture de fantaisie avant que la clôture ne soit complète, car ce n'est pas une clôture puisqu'elle est ouverte. De plus A... devait obliger B... à coopérer à la construction du mur s'il avait fait une vraie clôture.

Réponse. — Dans l'espèce qui nous est soumise, il ne s'agit pas d'un mur à proprement parler mais d'une suite de petits murs; la clôture en murs n'existe pas en réalité et l'article 663 du Code civil n'est pas applicable.

Le paiement de la mitoyenneté au droit du bâtiment est dû, A... ne peut rien exiger davantage.

Fourniture d'appareils de chauffage. — Pose. — Défectuosité.

Un de mes clients limonadier au P. ayant monté un établissement dans une maison neuve de la localité, l'an dernier, avait besoin, à l'approche de l'hiver, de chauffer son café; il s'adressa à la maison D... à Paris. Ce dernier vint sur place examiner le conduit qui était fait et envoya un calorifère qu'il fit installer par son ouvrier, mais ce calorifère ne fonctionna point; alors il fit une bouche d'appel, prolongea le tirage, en un mot tout l'arrangement qu'il crut nécessaire pour le parfait fonctionnement de l'appareil; malgré tout il ne fonctionne point et mon client fut fort ennuyé l'hiver dernier qui, heureusement pour lui, ne fut pas trop rigoureux; puis arriva le printemps; il vint trouver M. D... lui annonçant que malgré tout son calorifère n'avait pas fonctionné; ce fabricant lui proposa de reprendre le calorifère fourni et d'en faire poser un numéro plus fort; tout d'abord mon client accepta pour éviter des ennuis; mais revenu de Paris, il réfléchit que ce calorifère était un véritable monstre (1^m70 de hauteur et au moins 0^m80 de largeur), et par dépêche il décommanda le nouvel appareil, prétextant qu'il allait faire construire un calorifère de cave par un fumiste du pays.



M. D... voulait encore bien reprendre son appareil, mais à condition qu'il édifiât le nouveau calorifère, ce que mon client ne voulut point accepter puisqu'il avait l'intention d'essayer d'une autre maison, ce dont il se trouve fort bien malgré que le tirage soit toujours le même et le système identique (flamme plongeante).

Mais voici la grosse difficulté :

Après le contre-ordre donné, mon client retourna à la maison D... son calorifère; cette dernière lui en accusa réception en lui annonçant qu'elle le prenait en magasinage.

Ceci se passait au mois de mai dernier; puis plus rien, lorsque le 15 décembre, M. D... fit présenter une traite de 220 francs formant le solde de la facture, dépose et fourniture de son calorifère, mon client lui ayant déjà versé 200 francs lors de la fourniture de l'appareil.

Aujourd'hui que faut-il faire? M. D... se refuse à reprendre son calorifère et prétend être payé intégralement de son prix, puis en outre réclamer le magasinage, puis une indemnité pour la commande de l'appareil plus fort et décommandé le soir même. Que faire? Je suis très embarrassé.

Réponse. — La maison qui a fourni le calorifère et qui s'était chargée d'en effectuer la pose après examen du conduit de fumée, et avoir trouvé ce conduit de fumée suffisant, a évidemment pris la responsabilité du bon fonctionnement de l'appareil qu'elle fournissait; et si véritablement l'appareil en question n'a pas rempli le but pour lequel il était acquis, le fournisseur est en faute, car, aux termes de la loi, le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue, et implicitement de l'installation dont il s'est chargé, qui rendent la chose vendue impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise ou n'en aurait donné qu'un moindre prix s'il les avait connus.

Mais notre correspondant a commis lui-même une faute en ne mettant pas le fournisseur en demeure de faire fonctionner l'appareil et en ne faisant pas d'ailleurs constater son vice d'une manière régulière.

Le fournisseur au contraire a procédé régulièrement; il a offert de remplacer l'appareil; il a même offert d'installer un nouveau calorifère et il n'a reçu l'appareil qui lui a été retourné qu'en dépôt. De sorte qu'aujourd'hui sa demande est fondée.

Cependant, en considération des faits qui se sont passés, nous pensons que le fournisseur de l'appareil ne doit pas s'arrêter aux termes stricts du droit et qu'il doit tenir compte à l'acheteur de la reprise en compte de l'appareil qui n'a pu fonctionner.

Cette solution est la seule équitable et nous croyons qu'un arbitre au tribunal de commerce ne déciderait pas autrement.

Si la question doit être portée devant les tribunaux, ce sont les juges consulaires qui doivent en connaître.

~~~~~  
*Source. — Commune.*

Je suis chargé pour une commune d'établir des lavoirs publics. Ces lavoirs devront être alimentés à l'aide d'une source souterraine dont les eaux sont utilisées naturellement, c'est-à-dire sans travaux spéciaux, par le châtelain, pour l'arrosage de ses prés.

Afin d'éviter tout désagrément, nous avons offert d'acheter les eaux, mais comme ce monsieur n'a jamais pu arriver au conseil municipal, il ne veut rien entendre; il ajoute même que si on le fait exproprier, il supprimera de suite l'école de filles

dirigée par des sœurs qui sont payées par lui. Cette résolution de sa part mettrait en joie la majorité de la commune. Malheureusement il n'en est pas de même de la plupart des conseillers municipaux qui ajournent toute décision au préjudice de la population.

La commune possède un pré où l'on pourrait capter ces sources; d'autres pourraient même être acquises dans ce but; de plus les mêmes travaux pourraient être exécutés, soit sur une place, soit sur un chemin vicinal. Par suite le châtelain ne recevrait plus les eaux dont il est question et la commune craint qu'un procès en soit la conséquence.

Si le châtelain eût voulu, la source étant assez importante, la commune eût pu lui réserver une partie des eaux qui seront sans nul doute en plus grande quantité après la captation, ou lui donner l'eau à l'aide d'un robinet-vanne suivant des conditions à déterminer.

Mais comme je vous l'ai fait savoir, ce seigneur et maître ne veut rien entendre. Est-il possible d'exécuter les travaux dans une propriété communale en avant du point où les eaux s'écoulant à l'air arrosent le pré du châtelain?

Vous me feriez plaisir de me citer les arrêts dans le cas où vous auriez connaissance des jugements rendus pour le même objet.

*Réponse.* — Aux termes de la loi, celui qui a une source dans son fonds peut en user à sa volonté, sauf le droit que le propriétaire du fonds inférieur pourrait avoir acquis par titre ou par prescription (C. civ., art. 641).

Les eaux de la source appartiennent donc en règle générale au maître du fonds sur lequel elles prennent naissance. Le maître du fonds a sur ces eaux tous les droits que comporte sa propriété; il peut les conserver, les donner, les vendre, empêcher leur écoulement sur les fonds voisins, sans que les tribunaux puissent modifier cette règle, à moins qu'il ne s'agisse d'un droit légalement acquis par le propriétaire inférieur. (C. Nap. 544, 551, 641; 24 janv. 1831, Cass. J. P. chron.; S. V. 1831. 1. 83; 29 janv. 1840, Cass. S. V. 1840. 1. 207; 22 mai 1854, Cass. J. P. 1855. 1. 261. S. V. 1854. 1. 729; 2 mai 1857, Pau, J. P. 1857, p. 1067. S. V. 1858, 2. 181; Toullier, t. III, n. 131 et suiv.; Duranton, t. V, n. 174 et suiv.; Proudhon, *Dom. publ.*, t. IV, n. 1346 et 1419.)

Le propriétaire du terrain supérieur peut aussi couper les veines d'une source, au préjudice du terrain inférieur. La faculté de couper les veines de la source ne cesserait que soit en présence d'un titre prohibitif, soit d'une convention portant fixation des droits respectifs des contractants à la jouissance des eaux, soit d'ouvrages apparents pratiqués depuis plus de trente ans par le propriétaire inférieur. (29 nov. 1830, Cass. S. V. 1831. 1. 110. J. P. chron.; 15 janv. 1835, Cass. S. V. 1835. 1. 957. J. P. chron.; 26 juillet 1836, Cass., S. V. 1836. 1. 819. J. P. chron.; Duranton, t. V, n. 156; Pardessus, *Serv.* t. I<sup>er</sup>, n. 76. — V. toutefois 19 déc. 1868, Cons. d'Ét. S. V. 1869. 2. 319.)

Mais un riverain peut intenter une action possessoire à l'effet d'être maintenu en possession des eaux d'une source contre la commune, qui, propriétaire de la source, a capté les eaux pour les détourner de leur cours naturel sur un point, lors même qu'il est constant que ces eaux n'avaient pas un caractère de propriété privée, mais devaient au contraire être considérées comme une chose commune. (Cass. 28 déc. 1880. S. 82. 1. 374.)

Dans tous les cas où l'eau de source est reconnue nécessaire à la généralité des habitants d'un lieu, le propriétaire de la source est tenu de souffrir sur l'endroit le moins dommageable de son

fonds, moyennant indemnité, s'il y a lieu, le passage propre à y arriver; c'est l'accessoire indispensable du droit de prise d'eau.

Enfin une commune peut dériver en vertu d'une autorisation administrative les eaux dont un particulier avait la jouissance partielle. Le conseil de préfecture est compétent pour statuer sur l'action en indemnité à raison de la privation des eaux.

*Le Secrétaire du Comité de jurisprudence,  
Henri RAVON, architecte.*

## TRACÉ ET EXÉCUTION

### DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES HABITATIONS (1)

(Voyez page 81.)

La figure 11 représente, d'après Hellyer, l'installation d'un tuyau de chute avec ses appareils, la ventilation des siphons et la distribution d'eau. La chute en plomb mince est placée à l'extérieur; au niveau du comble, elle pénètre dans le bâtiment, s'élève le long d'un arbalétrier ou d'un fort chevron et sort du toit tout près du faîtage. Une caisse en planches, placée à l'intérieur du grenier protège le tuyau de chute contre les chocs.

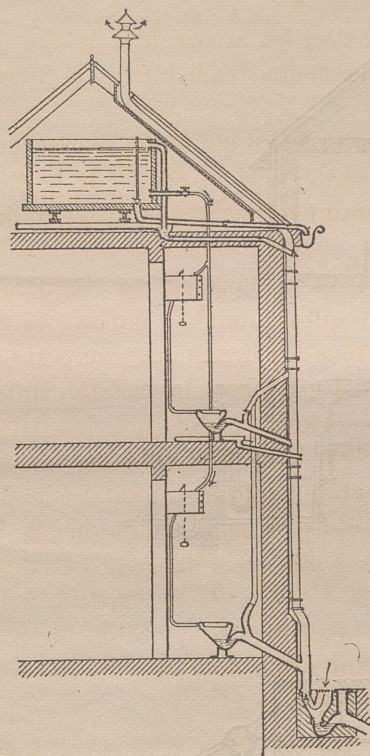


Fig. 11. — Watter closet et distribution d'eau (système anglais).

Les siphons d'appareils sont en plomb soudés à la chute et sont réunis aux cuvettes par un simple joint au mastic.

Le tuyau de ventilation part du siphon de l'appareil du rez-de-chaussée; il s'élève parallèlement à la chute en restant à l'intérieur de la maison et à chaque étage il envoie un branchement ventilant le siphon de l'appareil. Au-dessus du dernier appareil, la ventilation vient se souder sur la chute.

Dans cet exemple, l'entrée d'air frais se fait directement

par la grille du siphon de pied.

S'il y avait eu une fenêtre dans un rayon de 3 ou 4 mètres, il serait utile de remplacer la grille par une plaque à fermeture hermétique et d'amener l'air frais soit par une valve en mica soit par un tuyau aboutissant en un point isolé.

La distribution d'eau se fait par l'intermédiaire d'un réservoir de comble, suivant les habitudes anglaises. Ce réservoir est construit en ardoise. En France, le prix élevé de l'ardoise nous empêche le plus souvent de suivre cet exemple; mais nous devons reconnaître que ces réservoirs sont préférables aux réservoirs en tôle qui se rouillent rapidement. La rouille altère l'eau du réservoir et diminue la durée de l'appareil.

Le réservoir est muni d'un trop-plein se déchargeant sur le

(1) Dans le dernier article, p. 82, 2<sup>e</sup> col., il y a eu interversion dans les croquis 8 et 9. La légende « fig. 8, intercepteur d'eau de pluie », devrait se trouver sous l'appareil formé d'un coude avec grille d'aération et la légende « fig. 9, siphon ventilateur de chute » devrait être à gauche de la colonne, sous le siphon muni d'une grille et d'une tubulure sur le côté.

terrasson et d'une large bonde de vidange permettant de nettoyer le réservoir en le vidant dans le chéneau. Le terrasson du réservoir comme celui du water-closet du premier étage se décharge à l'extérieur par un tuyau muni d'un léger clapet en cuivre destiné à empêcher les oiseaux de venir boucher ces décharges en y construisant leurs nids.

Nous croyons avoir suffisamment indiqué par ces quelques exemples les principes du drainage anglais. Le système présente le maximum de garantie sanitaire puisqu'il a un siphon pour protéger chaque appareil, chaque branchement du drain et enfin l'ensemble du drainage.

Nous devons nous inspirer de ce système pour établir le drainage des maisons à loyer de Paris. En effet, les grands appartements restent souvent inhabités pendant six semaines ou deux mois et l'eau des siphons peut s'évaporer, si on n'a pris la précaution d'y jeter un peu d'huile. Dans ces conditions le siphon de pied de la chute ou de la descente protégera l'appartement contre les gaz du drain horizontal, et ce sont ces gaz qui sont les plus redoutables puisque le drain horizontal est moins bien lavé que les chutes verticales.

En Angleterre, on attache à la bonne exécution du drainage toute l'importance qu'elle mérite. S'il y a dans la canalisation un défaut assez grave pour amener la mort ou même pour causer des maladies, les locataires n'hésitent pas à intenter un procès au propriétaire que tous les tribunaux considèrent comme responsable. Avant de louer une maison on a l'habitude d'examiner avec soin l'état du drainage. La Société nationale d'hygiène d'Angleterre a publié pour les locataires une instruction très simple et très claire dont voici quelques extraits :

1° Un locataire, en prenant possession d'une maison, doit, avant toute chose, se rendre compte de l'état sanitaire de sa nouvelle habitation et s'assurer du parfait écoulement des résidus de la vie journalière.

2° Cette précaution, qui s'impose en tous temps, devient un devoir impérieux lors d'un accouchement, ou au moment où l'on doit procéder à une opération chirurgicale.

4° Partout où les appartements sont envahis par le gaz remontant de l'égout, par les émanations s'échappant des tuyaux crevés ou par les mauvaises odeurs que dégagent les puisards etc., les locataires sont sous le coup d'un danger permanent. Les maladies zymotiques, sous une forme quelconque, fièvre typhoïde, diphtérie, etc., les menacent, sans compter l'anémie et tant d'autres affections dont la cause peut être attribuée, sans conteste, aux émanations malsaines du drainage.

6° Les hôtels et les appartements meublés devraient être soumis périodiquement à une inspection sanitaire. Les propriétaires des immeubles en parfait état recevraient un certificat qui seul tiendrait lieu d'autorisation de louer.

11° Si des émanations méphitiques se répandent dans vos appartements, si vous constatez des traces d'humidité, soit dans un mur voisin du tuyau de décharge ou du tuyau de chute, soit dans le parquet d'une cuisine ou le sol d'une cave près desquels passe un tuyau d'écoulement, n'hésitez pas à faire lever les tuyaux jusqu'à ce que la cause du mal soit découverte.

#### SYSTÈME AMÉRICAIN

On peut dire d'une manière générale que le système américain est beaucoup plus simple que le système anglais. La canalisation est étudiée avec une parfaite connaissance des règles de l'assainissement et en même temps avec un esprit d'indépendance qui fait souvent trouver des dispositions simples, originales et répondant parfaitement aux conditions à remplir.

Le climat rigoureux des États-Unis nous force à prendre des précautions toutes spéciales contre la gelée. On ne peut établir à l'extérieur, comme on le fait en Angleterre, des siphons de pied où l'eau se congèlerait rapidement, ce qui empêcherait de se servir des chutes.

Aussi laisse-t-on beaucoup d'indépendance au courant d'air. Il y a généralement une entrée d'air en tête du drain et le courant se répartit plus ou moins régulièrement entre les différentes chutes.

Les tuyaux de chute sont placés à l'intérieur de l'habitation, ce qui produit un tirage naturel. Comme matière on emploie, pour le tuyau de descente et pour le drain, la fonte à eau forcée avec joints coulés et matés ou encore des tubes en fer, vissés avec des manchons à peu près comme la canalisation que nous employons en France pour le gaz. Les tuyaux de ventilation sont également en fer. La fonte ou le fer présentent sur le plomb des avantages sérieux. La canalisation est rigide, facile à fixer aux murs et ne craint à peu près rien des chocs accidentels.

Il est facile de poser les tuyaux isolés à 4 ou 5 centimètres du mur ce qui permet une surveillance facile et ce qui supprime en même temps les angles où s'amassent les poussières et les ordures.

La fonte est protégée contre l'oxydation, soit par un enduit de peroxyde, soit par une couche de goudron appliquée à chaud. Au bout de très peu de temps la paroi interne devient aussi lisse que celle d'un tuyau de plomb.

Les appareils sanitaires sont construits en Amérique avec le plus grand soin, car on se fie presque complètement à eux pour protéger l'appartement contre les gaz et les virus de la canalisation. Les siphons sont à garde d'eau de 4 ou 5 centimètres au moins et ils sont soigneusement ventilés.

*Tracé du drainage.* — Le drainage d'une maison américaine se compose presque toujours d'un siphon d'égout avec prise d'air et d'un drain horizontal sur lequel viennent se brancher directement les tuyaux de chute et de descente. Quand le toit est bas et ne recouvre qu'un grenier perdu, les descentes d'eaux pluviales ne sont pas siphonnées en pied. Au contraire quand le grenier est utilisé, la descente est munie d'un siphon placé dans la cave. On assure l'évacuation de l'air comprimé par la chute de la pluie dans sa descente en mettant immédiatement en amont du siphon un tuyau aboutissant dans la cour et servant en même temps à l'écoulement des eaux de surface.

Voici figure 12 un exemple de drainage américain avec siphon d'égout et prise d'air assez éloignée de l'habitation; le drain reçoit une décharge de lavabo, un tuyau de chute desservant en même temps une baignoire et un tuyau de descente d'eau de

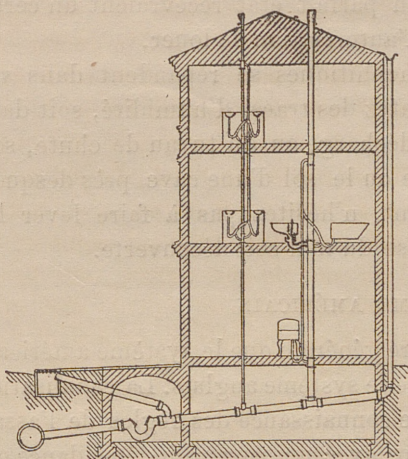


Fig. 12. — Drainage en fer et en fonte. (Système américain.)

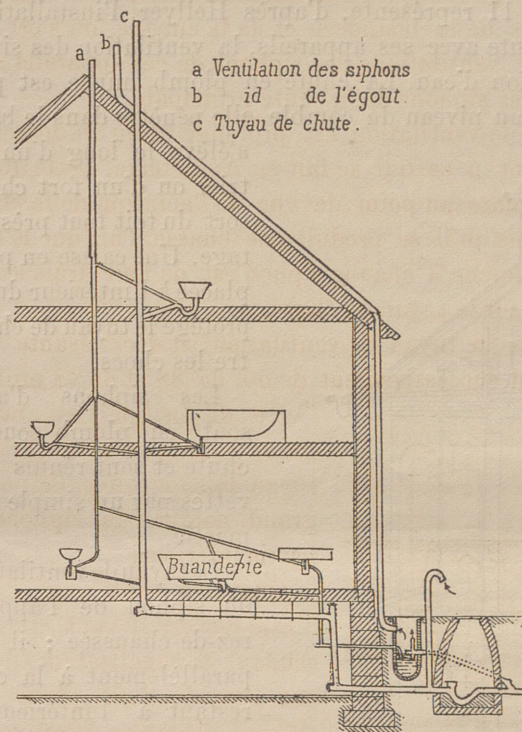
pluie. Il aurait été préférable de siphonner cette descente d'eau de pluie par un siphon en S placé dans la cave et muni d'une sortie d'air comprimé. Dans cet exemple les siphons sont ventilés comme dans le système anglais.

Toute la canalisation est en fonte à joints matés et coulés. Les parties courantes sont composées de tuyaux à bagues et les branchements sont formés d'une pièce à double em-

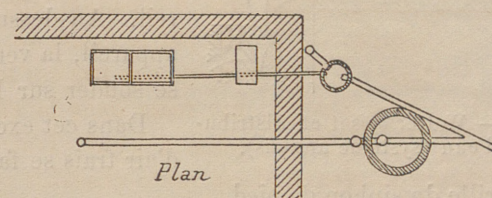
boîtement avec une ou plusieurs tubulures à brides. On fait en plomb le bout de tuyaux réunissant l'appareil à la chute.

Les Américains prennent les plus grands soins pour exécuter leurs joints au plomb. Certains ingénieurs sanitaires recommandent même de couler le joint en deux fois et de mater après chaque coulée; c'est une précaution qui paraît exagérée. Une canalisation établie comme une conduite d'eau ordinaire est certainement suffisante.

Quand la canalisation est construite en tuyaux de fer étiré réunis par des manchons à vis, il faut prendre des précautions spéciales pour la dilatation. Le plus souvent la colonne traverse librement en fourreau tous les planchers et elle supporte les principaux appareils sanitaires. Les colliers ne servent qu'à maintenir la colonne verticale.



Elevation.



Plan

Fig. 13. — Drainage américain.

La figure 13 représente un système de drainage très étudié et très intéressant: c'est un extrait d'une petite publication que l'ingénieur E. W. Bowditch fait chaque année pour résumer les travaux exécutés par sa maison.

L'habitation à drainer est desservie par un petit égout circulaire construit en briques comme on le fait généralement en Amérique. Ces égouts sont souvent mal lavés et dégagent de mauvaises odeurs; aussi a-t-on placé un siphon entre le drainage et l'égout. De plus pour assainir ce dernier autant que possible, on le ventile par un tuyau de 125<sup>m</sup>/m qui s'élève à l'extérieur de la maison, court sur le toit et se termine au-dessus du faitage. Le siphon d'égout est placé dans un profond regard en maçonnerie recouvert d'une trappe. Le drain a 125<sup>m</sup>/m de diamètre; et traverse le mur de cave dans un large fourreau destiné à le garantir des tassements possibles de la construction. La

canalisation est suspendue au mur, puis au plafond de la cave, ce qui permet de la surveiller facilement ; le tuyau de chute qui est unique, reçoit les décharges des appareils des étages et s'élève jusqu'au-dessus du toit.

Les appareils de la buanderie et de la cuisine sont desservis par un tuyau spécial communiquant avec l'égout en briques par l'intermédiaire d'un réservoir de graisse formant siphon. Ce réservoir de graisse était indispensable pour éviter que l'égout en briques ne se laisse boucher par les dépôts de graisse. L'eau en séjournant dans ce réservoir s'y refroidit ; la graisse monte à la surface de l'eau et tous les huit ou dix jours on enlève les plaques de graisses qui flottent sur l'eau.

Le réservoir de graisse est ventilé par le tuyau destiné à l'aération de l'égout.

Au lieu de monter jusqu'au-dessus du toit, la chute desservant les appareils de la buanderie et de la cuisine, on s'est contenté de réunir les ventilations des siphons de ces appareils au tuyau qui ventile les siphons de la chute principale.

Le tuyau de ventilation est prolongé jusqu'au-dessus du toit contrairement à ce qui se fait en Angleterre. Cette disposition est avantageuse au point de vue de l'aération de la chute, car toutes les fois qu'il se produit une chasse, l'air que le tuyau de ventilation amène à chaque siphon est de l'air frais et non pas de l'air pris sur le tuyau de chute.

La section du tuyau de ventilation est décroissante de bas en haut, elle est successivement de 50, de 38 et de 28 millimètres.

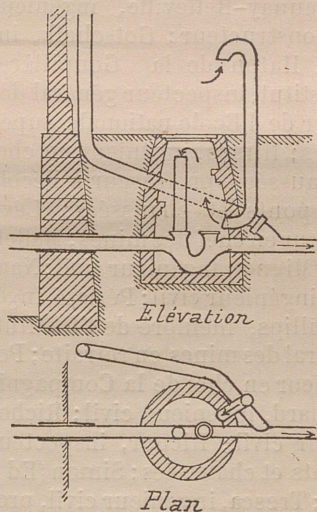


Fig. 14. — Prise d'air.  
(Système américain.)

Cette disposition est rationnelle puisque la partie supérieure du tuyau doit fournir de l'air à un plus grand nombre de siphons que la partie inférieure.

Quant à l'air que la chasse d'eau pousse devant elle, en descendant la canalisation, il s'échappe par l'entrée d'air placée près du siphon d'égout. Aussi toutes les fois que cette entrée d'air est placée à proximité d'une fenêtre, on prend une disposition spéciale représentée par la figure 14. L'air frais est amené non pas sur le drain lui-même, mais dans la chambre du siphon d'égout. L'air vicié refoulé

par une chasse se répand dans cette chambre qui est remplie d'air frais. L'air qui sort est plus pur et en moindre quantité que si l'on conservait la disposition de la figure 13.

(A suivre.)

L. BORNE.

## LE CHAUFFAGE DES CHEMINÉES

(Voyez page 143.)

Monsieur le Directeur,

Dans votre dernier numéro du journal *la Construction moderne*, à la fin de l'article « Le tirage des cheminées », vous invitez vos lecteurs à vous fournir une explication autre que celle contenue dans votre article.

En conséquence j'ai l'honneur de vous soumettre l'avis suivant.

Le phénomène qui se produit n'a rien de contradictoire avec la théorie, car généralement les souches ou têtes de cheminées sont imprégnées d'humidité provenant de pluie pénétrant à l'in-

térieur directement ou par capillarité. Lorsque le soleil réchauffe cette partie, une évaporation se produit et forme à l'intérieur du conduit un nuage fortement saturé d'eau et beaucoup plus dense que l'air qui intercepte pour quelques instants le passage de la fumée souvent humide aussi, soit par l'évaporation de l'eau que peuvent contenir les combustibles, soit par l'humidité condensée à l'intérieur de la cheminée.

On obvie à cet inconvénient en faisant une forte chasse de chaleur produite par la combustion rapide de papier ou autres matières très sèches, qui évapore alors rapidement l'humidité produite et rétablit le tirage.

On éviterait également cet inconvénient en faisant les souches de cheminées à doubles parois laissant entre elles un intervalle dans lequel se produirait ce qui se produit dans l'intérieur du tuyau de la cheminée actuelle.

Je vous sou mets cette appréciation et si vous la trouvez satisfaisante, veuillez bien la reproduire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

THÉVENON.

### A PROPOS

## DE LA CRISE DE LA COMPAGNIE DE PANAMA

Il y a six mois et demi, en juin dernier, au moment où la Compagnie de Panama préparait son émission d'obligations à lots, nous avons cru opportun de soumettre à nos lecteurs certaines considérations appropriées aux circonstances. Dans un premier article (Voir le numéro du 16 juin), nous disions que la compagnie était « atteinte par la publicité donnée aux causes de sa détresse » et que l'émission projetée nous apparaissait comme « l'emprunt du désespoir ». Huit jours après, questionnés par quelques lecteurs, nous sommes revenus, sur ce sujet :

« Nombreux, disions-nous, sont les corps de métier dont le concours est indispensable : ingénieurs, constructeurs, etc., « puisqu'en effet il lui est imposé par la loi. C'est parmi eux « qu'il importe à la Compagnie de raffermir la confiance en « rétablissant par un vaste emprunt son crédit ébranlé. Cette « préoccupation perce dans toutes les communications officielles. « Mais c'est justement parce que ses embarras sont flagrants et « parce qu'une catastrophe sans précédent reste possible au « terme de tant d'efforts, nonobstant l'emprunt imminent, qu'il « importe de prémunir notre public contre les séductions de ce « renouveau. »

« Notre public » : notre intention était fort claire ; et il est bien évident que nous nous adressions, non à des actionnaires ou obligataires, mais à toutes les personnes qui sont « exposées par état à contracter soit avec la Compagnie, soit avec les entrepreneurs qui suivent sa fortune ». Néanmoins un certain nombre de nos lecteurs, contrariés dans leur sympathie, dans leur conviction, dans leur entraînement par une opinion différente, ont pris ombrage de nos réserves et de notre opposition. Quelques-uns, mal instruits de la situation réelle, de l'état d'avancement des travaux, nous ont taxés d'ignorance ; d'autres, n'entendant qu'une cloche dans la presse française, nous ont soupçonnés de malveillance *systématique* ! On sait ce que parler veut dire...

Aujourd'hui, à la lumière des événements, on voit de quel côté étaient les informations positives. Ces informations qu'il nous a été possible de recueillir dans des entretiens multipliés avec certains ingénieurs et chefs de chantiers revenus de l'isthme ne pouvaient arriver en province. Le concert de louanges entretenu par la Compagnie formait autour de l'entreprise comme une muraille de Chine. Ce qu'on ne pouvait apercevoir et soupçonner hors de Paris, nous avons voulu le faire connaître.

Loin de nous, d'ailleurs, l'idée de triompher, dans ces circonstances malheureuses, de la justesse de nos appréciations. Nous n'y insistons présentement que pour nous cautionner nous-mêmes dans le passé, et plus encore dans l'avenir aux yeux de nos lecteurs. Il pourra certes arriver que notre libre examen et nos critiques se prennent à des entreprises auxquelles ils pourront avoir confié des capitaux : ce sera dans un dessein de préservation analogue, c'est-à-dire professionnelle, si l'on peut ainsi parler. Il s'agira toujours pour nous de « savoir jusqu'à quel point le crédit d'une compagnie peut répondre de ses contrats. »

Cette question n'intéresse-t-elle pas de très près nombre de nos lecteurs ?

Ne s'agit-il pas de savoir quelle sanction, quelle issue auront, à délai plus ou moins rapproché, les engagements sous la foi desquels ingénieurs, entrepreneurs, contre-maîtres ont consenti à s'expatrier et à travailler, sous un climat meurtrier, à la fortune de la Compagnie ?

Pour ses successeurs, s'il advient qu'elle en ait, il reste à voir — et l'heure venue, nous verrons — dans quelles conditions de puissance financière et de préparation technique ils aborderont, à leur tour, cette tâche gigantesque ; tâche qui, soit dit en passant, a mis en question jusqu'ici bien moins la gloire et la fierté de notre pays que l'amour-propre des promoteurs et l'intérêt des souscripteurs, fanatisés par une légende de milliards. Si, reprise par des mains plus expertes, plus sûres, plus fermes, elle est décidément du domaine des choses possibles ; si le profit sainement présumable est à proportion de la dépense rigoureusement prévue ; si, enfin, il plaît à nos compatriotes de s'engager dans cette récidive, il leur sera loisible, et nous n'y ferons, pour notre part, aucune objection. Mais, de grâce, qu'on réserve à des œuvres plus notoirement et plus directement utiles à la fortune publique, les prétendus caractères qui doivent impliquer la solidarité nationale. Ne recourons à cette force qu'avec mesure, à bon escient.

Quant à l'art de l'ingénieur, il serait injuste de lui imputer le désastre, de l'accuser d'impuissance, ou d'alléguer qu'il a été, là bas, au-dessous de lui-même. Il est seulement positif qu'on a couvert de son autorité de pures chimères, et qu'en invoquant à la légère la toute-puissance infailible de ses ressources on a quelque peu diminué son prestige. Trop de ruines succèdent à trop d'affirmations. En fait, il avait peu de chose à voir dans l'aventure, aussi bien dans celle du canal à écluses que dans celle du canal à niveau. Au moins que l'avertissement reste et profite.

Cependant, il y a quelque part de fortes têtes qui ont enfanté certaines conceptions colossales dont elles se sont assuré le moyen d'entretenir le public. En dépit des protestations, ici encore l'autorité des ingénieurs est audacieusement invoquée. Il s'agit, bien entendu, d'œuvres qui intéressent la « civilisation », la « patrie », l'« humanité ». Mais qui prononce ces grands mots ? Si à l'œuvre on connaît l'artisan, il se peut aussi qu'à l'artisan on flaire, on connaisse, on juge

l'œuvre. En effet, les « Pont sur la Manche », « Tunnel du Mont-Blanc », « Canal des Deux-Mers », et autres grandes conceptions, sont de celles dont le principe est moins pur de tout alliage qu'il ne semble. Ces grandes conceptions, il est prudent de les réserver complètement aux gens qui ont intérêt à les accomplir, — la dernière surtout, qu'à force de bruit on a pourvue d'un caractère fallacieux de sérieux et d'urgence. A moins cependant qu'on n'ait un penchant irrésistible pour faire les petites affaires de quelques journalistes inféodés à quelques politiciens.

## CONCOURS

### VILLE DE VERVIERS

Un concours à une épreuve est ouvert entre tous les architectes pour la présentation des plans d'un groupe de magasins à construire à Verviers.

Les concurrents enverront, avant le 15 mars, à M. le Bourgmestre, de la ville de Verviers, les plans dressés dans les conditions indiquées au programme.

Une prime de 3,000 francs sera accordée à l'auteur du projet reconnu le meilleur. L'auteur du projet classé second recevra 500 francs.

Le groupe à construire comportera seize magasins.

Un exemplaire des conditions et du programme est déposé au bureau de la *Construction moderne*, 17, rue Bonaparte.

## NOMINATIONS

MM. Bunel et Thierry, architectes, sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

MM. Hardy, Nachon et Raynaud, architectes, sont nommés officiers de l'Instruction publique.

MM. Bellat, Carbasse, A. Chancel, Clapier, Dejean, Errard, Favier, Garreau, Girard (Xavier), Girault, Laffilée, Nicolas, Perrin, Rogemond, Sassua, Simonet, Thomas, Wable, architectes, et M. Guinond, secrétaire principal des chambres syndicales de l'industrie du bâtiment, sont nommés officiers d'Académie.

## NOUVELLES DÉPARTEMENTS

**Le pont de Conflans.** — Le conseil général de la Seine vient de décider la mise immédiate au concours du projet de construction du pont de Conflans, entre Ivry et Charenton.

Le débouché libre, normalement à l'axe du fleuve, sera au minimum de 165 mètres divisés au plus en trois parties par l'établissement de deux piles en rivière, et laissant au milieu un passage libre d'au moins 55 mètres. Le tablier, si l'on adopte des poutres droites, ou les cordes de 12 mètres de longueur, si l'on fait un pont en arc, devront laisser des hauteurs libres de 6 mètres au moins dans l'arcade centrale et 3<sup>m</sup>25 sous les autres.

Après la mise au concours, le projet tout

entier sera de nouveau soumis à l'approbation du ministre.

La dépense est fixée à 850,000 francs.

**Conduites d'eau à Revin.** — Un concours est ouvert à la mairie de Revin (Ardennes) en vue de l'établissement de conduites d'eau dans cette ville. Les travaux à exécuter s'élèvent à environ 120,000 francs.

Un exemplaire du programme de ce concours sera adressé aux architectes, entrepreneurs, sociétés industrielles ou autres intéressés qui en feront la demande.

Des primes importantes seront décernées aux trois premiers projets.

## PARIS

**Comité d'organisation du Congrès international des procédés de construction à l'Exposition universelle de 1889.** — M. le ministre du commerce et de l'industrie a nommé membres de ce comité :

MM. Badois, ingénieur civil ; Barbat, ingénieur de la Société Schneider et Cie, au Creuzot ; Baudry, ingénieur en chef à la Compagnie de Lyon ; Boudenoot, ingénieur civil ; Clérault, ingénieur en chef de la Compagnie de l'Ouest ; Collignon, ingénieur en chef des ponts et chaussées ; professeur à l'Ecole polytechnique ; Comberousse (de), ingénieur civil, professeur à l'Ecole centrale ; Cornut, ingénieur civil ; Debize, ingénieur en chef du service central des manufactures de l'Etat ; Delaunay-Belleville, ingénieur civil ; Farcot, constructeur ; Gotschalk, ingénieur civil ; Haton de la Goupillière, membre de l'Institut, inspecteur général des mines, directeur de l'Ecole nationale supérieure des mines ; Hirsch, ingénieur en chef des ponts et chaussées, professeur à l'école nationale des ponts et chaussées ; Lévy (Michel), ingénieur en chef des mines ; Mallet, ingénieur civil ; Mignon, ingénieur civil ; Nansouty (Max de), ingénieur civil ; Périssé, ingénieur civil ; Phillips, membre de l'Institut, inspecteur général des mines en retraite ; Polonceau, ingénieur en chef de la Compagnie d'Orléans ; Richard, ingénieur civil ; Richemond, ingénieur civil ; Ricour, inspecteur général des ponts et chaussées ; Simon (Ed.), ingénieur civil ; Tresca, ingénieur civil, professeur à l'Ecole centrale ; Vigreux (Léon), ingénieur civil, professeur à l'Ecole centrale, chef du service mécanique et électrique à l'Exposition.

## ERRATUM.

Dans le précédent article sur le *Concours Godebœuf* de notre collaborateur « Un ancien élève », lire ainsi le dernier paragraphe : Tout ce que j'en ai dit, bien entendu, n'est point pour déprécier les qualités solides qu'ont montrées tant de concurrents, et avant tous, MM. Planckaert et Jost. Mais à une école spéciale des Beaux-Arts, on est en droit de demander qu'elle se préoccupe un peu, dans son enseignement, du côté d'art, et c'est ce que nous nous sommes borné à faire, mettant en parallèle, afin qu'on comprit bien notre pensée, un projet savant et un projet artistique. Façonner de bons élèves est déjà beaucoup, préparer des artistes serait mieux encore.

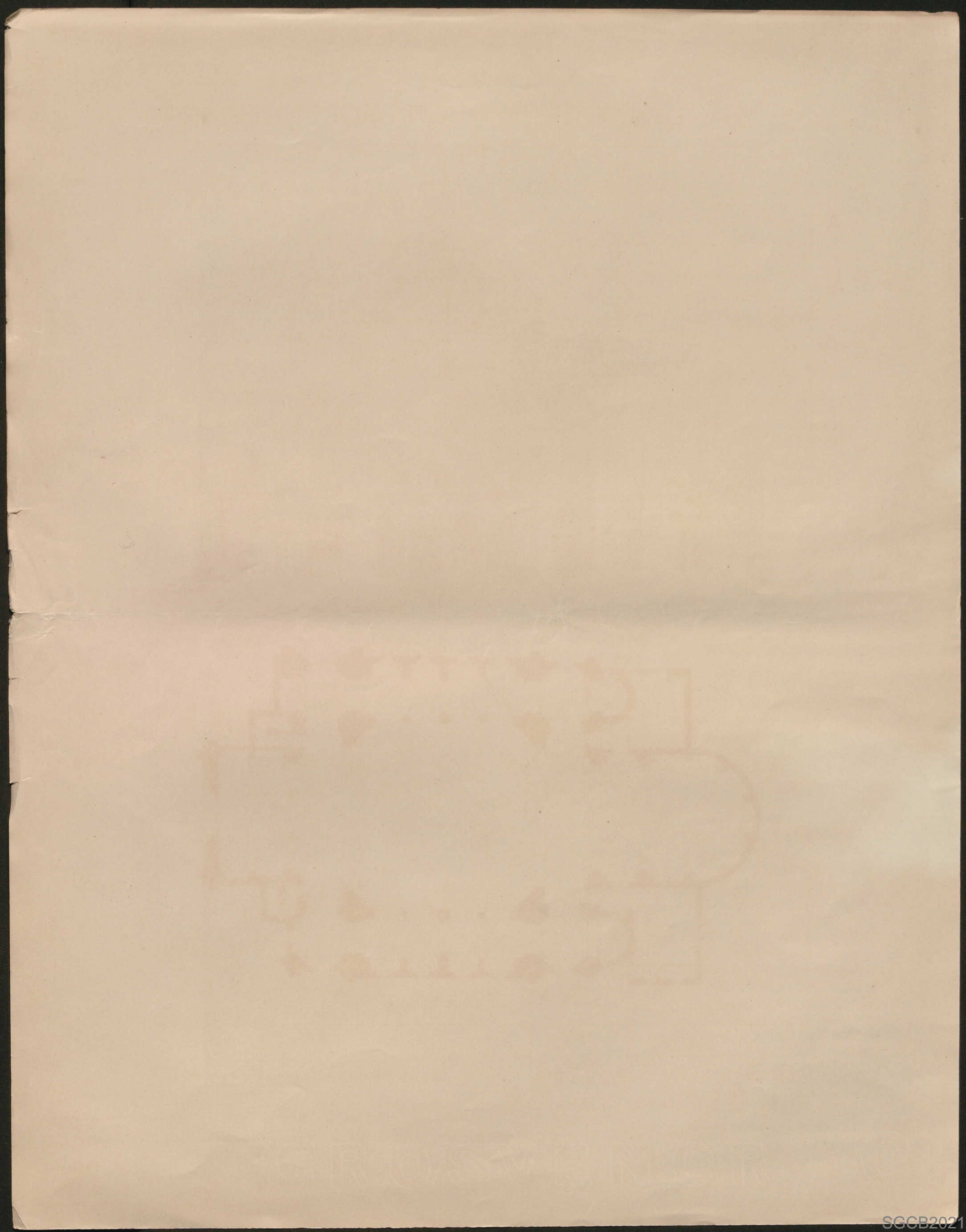
Le Gérant P. PLANAT.

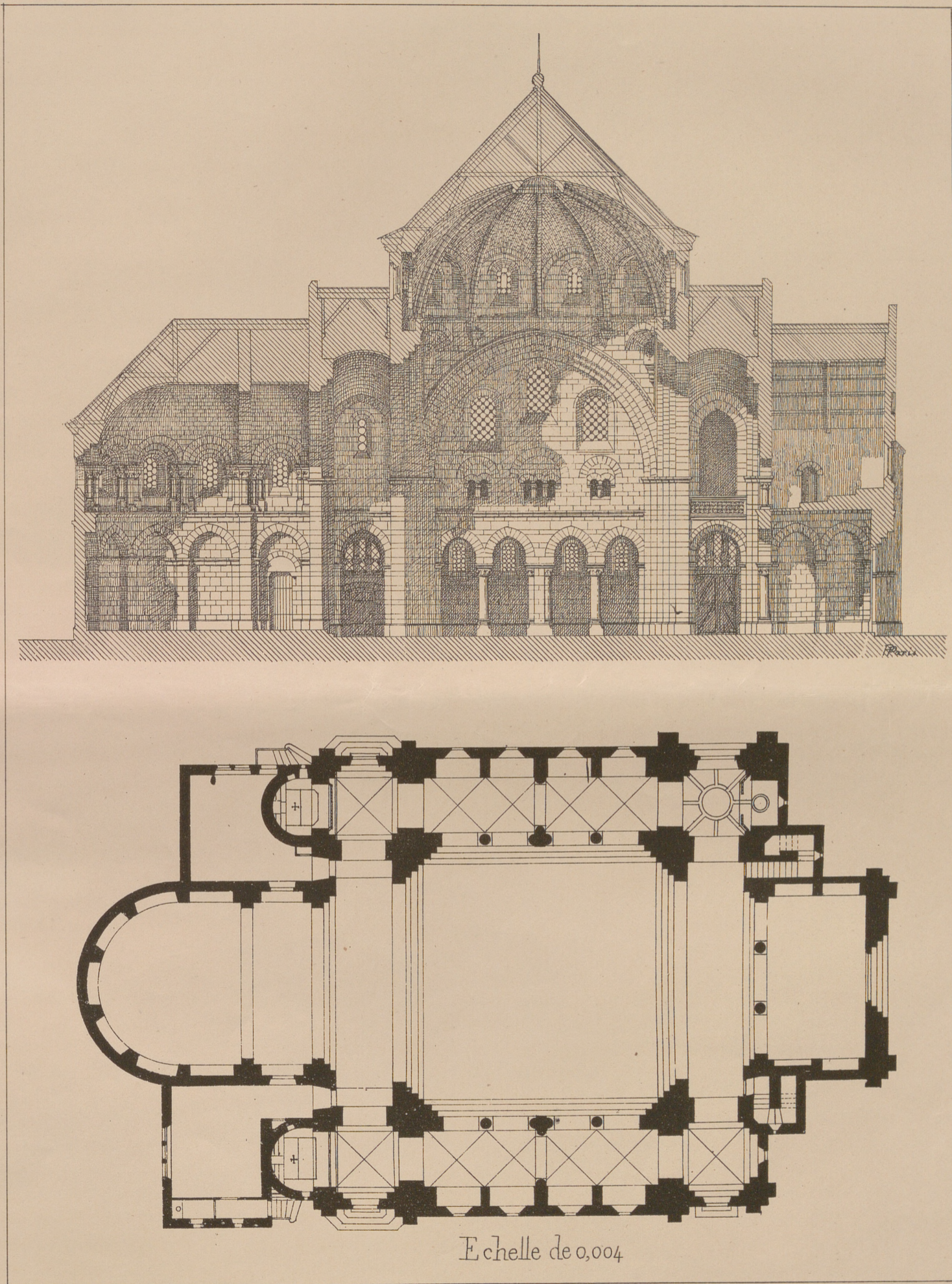
PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17



EGLISE DE CORPS-NUDS (Ille et Villaine) ARCH. M. REGNAULT







EGLISE DE CORPS-NUDS (Ille et Villaine) ARCH. M. REGNAULT

